



Bourse Émergence 2023 (2nde édition) Règlement

Paris, le 4 décembre 2022

Le principe

Avec le concours de son mécène Catawiki, ADIAF Emergence alloue des bourses annuelles. Pour la seconde édition des Bourses Emergence, en 2023, seront attribuées :

- ⇒ **Une (1) bourse dédiée à un.e « Critique d'art et/ou Commissaire d'exposition (moins de 40 ans) »**, particulier ou collectif, de 1 500 €, identifié.e par ADIAF Emergence et Catawiki, en amont du process ;
- ⇒ **Deux (2) bourses dédiées aux « Artistes (moins de 40 ans) »**, particuliers ou collectifs, de 1 500 € chacune, attribuées par un Jury ;
- ⇒ **Deux (2) bourses « Ecoles d'Art »**, particuliers ou collectifs, de 1 500 € chacune, attribuées par un Jury, sur la base de deux pré-sélections communiquées respectivement par l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes – Saint Nazaire et la Villa Arson Nice.

Le jury Bourse Emergence 2023

Les bourses « Artistes » et « Ecoles d'Art » sont attribuées par un jury composé de

- ⇒ deux à trois membres de l'ADIAF,
- ⇒ deux à trois membres de Catawiki,
- ⇒ d'un.e artiste,
- ⇒ et d'une ou deux personnalité(s) du monde de l'art contemporain français ou étranger,

reconnus pour leur indépendance et leur compétence.

Le jury se réunit en présence du /de la Lauréat.e Bourse « Critique d'art / Commissaire d'exposition », coopté.e par l'ADIAF et Catawiki, et présent.e à titre d'observateur.

Edition 2023 : les grandes dates

La seconde édition 2023 se déroulera en 3 temps :

- Vendredi **9 décembre 2022** : ouverture des candidatures
- Dimanche **30 avril 2023, soir** : clôture des candidatures
- 1^{ère} quinzaine de **mai 2023** : réunion du jury et annonce des Lauréat.e.s mi-mai 2023, directement auprès des Lauréat.e.s et sur les plateformes des deux partenaires.

Les participants

Les candidat.e.s aux Bourses « Artistes » doivent répondre aux critères suivants :

- ⇒ **Moins de 40 ans** à la date de dépôt du dossier de candidature ;
- ⇒ Avoir un **lien avec la scène française** : lieu de naissance, d'études, de résidence ou de travail ;
- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une Bourse du présent programme lors d'une précédente édition annuelle.

Les collectifs d'«Artistes» sont éligibles au même titre que les « Artistes » à titre individuel.

Les candidat.e.s aux Bourses « Ecoles d'Art » sont pré-sélectionné.e.s par l'équipe pédagogique des écoles d'art, et doivent répondre aux critères suivants :

- ⇒ Être en **fin de cursus**, ou **jeune diplômé.e** de moins de 3 ans ;
- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une Bourse du présent programme lors d'une précédente édition annuelle.

Les collectifs d'«Artistes» sont éligibles au même titre que les « Artistes » à titre individuel.

Le/La « Critique / Commissaire d'exposition » est coopté.e par ADIAF Emergence et Catawiki, et doit répondre aux critères suivants :

- ⇒ **Moins de 40 ans** à la date de cooptation ;
- ⇒ Avoir un **lien avec la scène française** : lieu de naissance, d'études, de résidence ou de travail ;
- ⇒ Ne pas avoir déjà bénéficié d'une Bourse du présent programme lors d'une précédente édition annuelle.

Les collectifs de « Critiques d'art et/ou Commissaires d'exposition » sont éligibles au même titre que les « Critiques d'art et/ou commissaires d'exposition » à titre individuel.

Les organisateurs s'efforceront de favoriser une diversité des parcours, des univers artistiques, des pratiques et écritures de commissariat et critique d'art, ainsi que d'encourager le renouvellement des représentations au sein des associations de « Critiques d'art et/ou Commissaires d'exposition ».

Les modalités de sélection « Artistes »

Les dossiers de candidatures « Artistes » sont à envoyer, en français et/ou en anglais, avant le **dimanche 30 avril 2023 au soir**, sur bourse-emergence@adiaf.com

Le dossier de candidature doit comprendre

- Un **CV** ;
- Un **portfolio** ;
- Une mention portant confirmation de lecture et d'acceptation du présent règlement, dans l'email ou par courrier séparé ;

- Une **mention portant confirmation de lecture et d'acceptation du code déontologique** de l'ADIAF (accessible en ligne sur <https://www.adiaf.com/code-deontologique/> ou <https://www.adiaf.com/en/code-of-ethics/>), dans l'email ou par courrier séparé.

Dotation des Bourses ADIAF Emergence 2023

- **Dotation des Bourses Emergence « Artistes » et « Ecoles d'Art »**
Les Lauréat.e.s « Artistes » et « Ecoles d'Art »
 - . Co-écrivent avec le/la critique d'art / commissaire d'exposition choisi.e par l'ADIAF et Catawiki, un texte sur leur projet artistique ;
 - . Participent à une conférence virtuelle d'une heure « Critique d'art / Artistes » autour de leurs projets. Organisée par l'ADIAF, elle sera largement relayée ;
 - . Sont mentionné.e.s sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ADIAF, dans une newsletter et au sein de la partie éditoriale du site Catawiki ;
 - . Reçoivent chacun.e une bourse de 1500 € .

- **Dotation de la Bourse Emergence « Critique d'art/Commissaire d'exposition »**
Le/La Lauréat.e
 - . Co-écrit un texte avec les artistes Lauréat.e.s sur leur projet artistique ;
 - . Participe à une conférence virtuelle d'une heure « Critique d'art / Artistes » organisée par l'ADIAF ;
 - . Est mentionné.e sur le site Internet et les réseaux sociaux de l'ADIAF, dans une newsletter et au sein de la partie éditoriale du site Catawiki ;
 - . Reçoit une Bourse de 1500 €.

Droits d'auteur

L'ADIAF et Catawiki s'engagent à ne pas utiliser les visuels fournis par les artistes dans leurs candidatures à l'exception des visuels des œuvres des artistes Lauréat.e.s, sous réserve d'avoir obtenu leur autorisation et dans le cadre d'une communication autour de la Bourse Emergence. Les communications sur le site Internet et les réseaux sociaux ADIAF sont déclarées à l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques).

Dans ce cadre, l'ADIAF et Catawiki autorisent les Lauréat.e.s (artistes et critique d'art / commissaire d'exposition), et uniquement ceux/celles-ci, à afficher leurs nom, logo et marques, à la seule fin pour les Lauréat.e.s, de communiquer sur la Bourse Emergence et uniquement durant la présente édition 2023 de la Bourse Emergence. Les Lauréat.e.s s'engagent à obtenir l'accord écrit de l'ADIAF et de Catawiki pour toute communication qui serait ainsi revêtue de leur nom, logo et/ou marques, de façon préalable à leur diffusion. L'ADIAF et Catawiki se réservent le droit de retirer à tout moment cette autorisation, sans motif.

Acceptation des termes et conditions du règlement

Les artistes proposant leur candidature à cette Bourse et le critique coopté ont lu et accepté le présent règlement.